

**GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE  
DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE**

(asbl GREOVA)

**COMMUNE DE TROOZ**

**PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL**

**Procès-verbal de la CLDR du 19 décembre 2016  
Salle des mariages, Rue de l'Eglise 22, 4870 Trooz**

---

**Présents** : G.BAILLY (GT), O.BALTUS (GT), C.BEUKEN (GT), S.BOVY (CLDR), A.DEGEE (CLDR), C.DEPRESSEUX (CLDR), D.DE TEMMERMAN (Commune), O.GASPAR (CLDR), P.HAOT (CLDR), M.MADERA PEREZ (CLDR), C.MARCK (CLDR, Echevin), J.MARTIN (CLDR), Y.MATZ (CLDR), N. PIROTTIN (Commune), P. VAN DAMME (CLDR).

**GREOVA** : L.SMETZ (Représentante du GREOVA).

**Excusés** : C.HONORE (CLDR), E.VENDY (CLDR, Echevin).

**Introduction**

La réunion débute à 19h00 par un mot d'accueil aux membres de la CLDR et aux membres des GT présents à cette réunion. Le Président de la Commission explique en quelques mots les raisons du léger temps d'arrêt dans l'avancement du PCDR et cède la parole à la représentante du GREOVA en vue d'aborder les différents points à l'ordre du jour.

**1. Présentation de la nouvelle équipe PCDR au sein du GREOVA**

La nouvelle équipe du PCDR est composée des personnes suivantes :

- Amandine LEUSCH (fin du repos d'accouchement le 03/01/2017)
- Maurine VANNI
- Emilie SAINVITU
- Une personne supplémentaire est en cours d'engagement.

**2. Point de la situation sur les différentes thématiques**

Fin avril 2016, les groupes de travail avaient lancé différentes pistes qui ont abouti à des propositions de fiches-projets et à des actions concrètes sur le terrain telles que la mise en place d'un GAC ou l'inventaire du petit patrimoine. Les projets relatifs aux aménagements

d'espaces publics et aux infrastructures de rencontre avaient en outre été davantage explicités lors des visites de terrains effectuées en juin 2016.

Pour mémoire, la représentante du GREOVA énumère brièvement les projets qui ont fait l'objet d'une fiche :

- l'aménagement de la place de Forêt
- l'aménagement de la place de Fraipont
- la rénovation de la salle Floréal
- la réhabilitation de la buvette de Nessonvaux
- la réhabilitation (future) de la carrière
- la rénovation du Maka
- l'aménagement du bâtiment contigu à la maison de la laïcité
- la mise en valeur des venelles de Nessonvaux
- la réalisation des aménagements de l'espace vert de la Brouck
- l'aménagement du site de la Tourette
- l'aménagement de la Chapelle de Trooz (logements à loyers modérés aux étages, infrastructures d'accueil ou de rencontre au rez de chaussée)
- l'amélioration de l'image de la Grand'Rue
- la coordination des associations
- l'utilisation rationnelle de l'énergie sur l'entité de Trooz
- la mise en place d'une maison communautaire pour seniors
- le site de la Rochette : parc pédagogique et historique
- la mise à disposition de terrains pour des producteurs locaux
- l'élaboration d'itinéraires de promenades en lien avec une valorisation du patrimoine
- la mobilité douce (dont la liaison gare de Chaudfontaine-gare de Trooz)
- la valorisation du patrimoine mémoriel

Monsieur De Temmerman intervient pour mettre en évidence l'existence de particularités telles que la localisation précise sur le territoire de la commune ou le statut juridique des biens concernés et dont il faudra tenir compte pour la sélection des fiches-projets. Il signale aussi que certains projets sont déjà gérés dans le cadre d'autres dossiers (Pollec en ce concerne le projet lié à l'utilisation rationnelle de l'énergie, la Province et LEM en ce qui concerne la liaison mobilité douce entre les gares de Chaudfontaine et de Trooz et enfin le dossier de rénovation du Maka qui est déjà engagé).

En lien avec l'intervention d'un participant concernant l'appropriation de fait par certaines personnes d'éléments de la voirie communale, le nouveau décret relatif aux voiries communales est évoqué.

L'étape suivante du travail consistera à déterminer quels seront les projets que la commune souhaite mener à bien et qui justifient des moyens financiers importants pour lesquels des pouvoirs subsidiaires peuvent intervenir.

Une priorité doit être donnée aux projets : lot 1 pour les projets dont la réalisation est prévue durant les trois premières années de mise en œuvre du PCDR, lot 2 pour les projets dont la

réalisation est prévue entre la quatrième et la sixième année de mise en œuvre du PCDR et lot 3 pour les autres projets à échéance plus lointaine. Les projets du lot 1 doivent prendre la forme d'une fiche complète avec estimation des coûts.

Les projets ou actions déjà en cours de réalisation ou terminés pendant l'élaboration du PCDR sont repris dans le lot 0 comme par exemple le GAC qui a déjà été concrétisé. Il est proposé de mettre en lot 0 les travaux relatifs à la cartographie des itinéraires de promenades, promenades agrémentées par la mise en évidence d'éléments du patrimoine. De nouveaux itinéraires thématiques pourraient également enrichir l'offre proposée. Le GREOVA interviendrait en support de ces actions.

### **3. Planning des réunions en 2017**

Il est convenu d'organiser une réunion pour chaque grand groupe de travail (GT espaces publics - infrastructures de rencontre - vie sociale ; GT patrimoine - mobilité douce-environnement ; GT économie – énergie – logement - tourisme) respectivement mi-janvier, fin janvier et mi-février.

Le but de ces réunions sera de choisir et prioriser les fiches-projets de manière à pouvoir continuer à avancer dans le processus d'élaboration du PCDR. Les projets qui seront repris en lot 1 devront faire l'objet d'une fiche descriptive beaucoup plus détaillée avec notamment une estimation des coûts.

Dès qu'un accord sera pris quant aux dates par l'ensemble des membres, les convocations détaillant les sujets abordés seront envoyées.

### **4. Clôture**

Le président de la commission clôture la réunion en présentant d'ores et déjà ses meilleurs vœux pour l'année nouvelle à toute l'assemblée. La réunion est levée à 20h30.